



JURADE PRINCIÈRE DE CHIMAY

ASBL Siège Social: rue de Noailles 8 B-6460 Chimay.

Secrétariat Foire Franche: Mme Chantal Vaccin rue des 4 Maisons 266A B-6464 Forges
Tel./Fax: +32 (0)60 213648 Courriel: foire.franche.chimay@gmail.com

Chimay, Date de la Poste

Madame, Monsieur,

La Jurade Princièrè de Chimay a pour objectif de faire connaître la gastronomie et les produits du terroir.

Dans le cadre des « Rendez-vous de Chimay » elle organise le dimanche 08 juillet 2012 de 10 à 19h sa

12° FOIRE FRANCHE DES PRODUITS DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT

Sur la Place Léopold et la Plaine des Ormeaux

Vous êtes invités à y participer en louant un ou plusieurs emplacements de 3m sur 3m

Nous vous demandons de vous munir de tonnelles (3mx3m) ou de parasols (4mx3m ou plus) qu'il vous sera possible d'installer dès votre arrivée et ce à partir de 8h. Prévoyez également les tables et les chaises qui vous seront nécessaires.

Votre emplacement vous sera réservé dès réception de votre paiement impérativement pour le 18 juin et attribué selon l'ordre de réception de votre droit d'inscription.

Vu l'impact médiatique, presse, radio, télévision, une présentation originale de votre stand serait la bienvenue. Le succès de l'évènement grandissant d'année en année et le nombre d'emplacements étant limité, ne tardez pas à renvoyer votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais.

Nous espérons que vous viendrez très nombreux et vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

Le Grand Chancelier,
Philippe Macq

La Secrétaire foire franche,
Chantal Vaccin.



CHIMAY Promotion
Association sans but lucratif





JURADE PRINCIERÈ DE CHIMAY

ASBL Siège Social: rue de Noailles 8 6460 Chimay.

Secrétariat Foire Franche: Mme Chantal Vaccin rue des 4 Maisons 266A 6464 Forges

Tel./Fax: +32 (0)60 213648 Courriel: foire.franche.chimay@gmail.com

RÈGLEMENT

12° FOIRE FRANCHE DES PRODUITS DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT

Chimay 08 juillet 2012

1. Le pouvoir organisateur travaille en toute indépendance
2. Le pouvoir organisateur a seule autorité pour l'assignation des emplacements réservés aux exposants.
3. Le cas échéant et selon le type d'activité, l'exposant certifie être en ordre vis-à-vis de la législation réglementant les accises, l'hygiène, les assurances.
4. La J.P.C. ou ses représentants ne peuvent être tenus responsables des dérives éventuelles du chef des exposants en matière de législation.
5. L'exposant est responsable de ses produits. Le paiement de l'emplacement n'entraîne pas pour le P.O. l'obligation d'en établir une surveillance spéciale.
6. L'exposant est responsable envers le P.O. des dommages causés par sa faute, même légère, sa négligence ou celle de son personnel.
7. Le P.O. ne peut être tenu responsable des dégâts en matière d'accident de travail et sur le chemin de celui-ci.
8. Le participant est également responsable personnellement pour tous les dégâts occasionnés à des tiers à la suite de l'utilisation ou du déplacement de son matériel par lui ou par son personnel et des conséquences qui en découlent. Il doit contracter les polices d'assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité et les justifier. Passage d'un représentant du P.O. avant la manifestation.
9. La J.P.C. se réserve l'exclusivité des buvettes et de la restauration.
Les exposants pourront présenter leurs produits à la dégustation et les proposer pour la vente à emporter.
10. La J.P.C. décline toute responsabilité en cas de vol, casse ou autre détérioration des objets exposés, ainsi que du matériel.
11. En cas de désistement dans les 10 jours précédant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.
12. Chaque exposant accepte l'ensemble du règlement tel que décrit ci-dessus qu'il reconnaît avoir reçu avant son inscription effective.
En cas de non respect de ce règlement par l'exposant lors d'une participation, le P.O. se réserve le droit de refuser la participation de cet exposant aux éditions ultérieures.

Pour accord,

Lu et Approuvé (manuscrit)

Les
Rendez-vous
de CHIMAY 2012



CHIMAY Promotion
Association sans but lucratif





JURADE PRINCIERÈ DE CHIMAY

ASBL Siège Social: rue de Noailles 8 6460 Chimay.

Secrétariat Foire Franche: Mme Chantal Vaccin rue des 4 Maisons 266A B-6464 Forges
Tel./Fax: +32 (0)60 213648 Courriel: foire.franche.chimay@gmail.com

FOIRE FRANCHE DES PRODUITS DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT Dimanche 08 juillet 2012 de 10 à 19h

Les
Rendez-vous
de CHIMAY **2012**

BON DE RESERVATION

A renvoyer au Secrétariat de la Foire Franche.

Pour le 18 juin au plus tard

Responsable : (majuscule)

Nom du produit ou de l'activité:

Adresse : N° CP : Localité :

Téléphone: Fax:

E-Mail: Portable:

Réserve Emplacement tonnelle
de 3m x 3m à 30 €

..... Emplac.Sup. à 25 €

Réserve emplac. Parasol 4x3 m à 40 €
..... emplac. Sup. à 35 €
(4m façade x 3m profondeur)

Remarques :

- L'emplacement réservé doit pouvoir contenir tout votre dispositif d'exposition.**
- Si vous utilisez un véhicule d'exposition, dimensions exactes du véhicule + barre de tractionm, Cm.**
- Les personnes ayant besoin d'une réserve réfrigérée à proximité de leur stand sont obligées de le signaler.**

Désire être raccordé à l'électricité : OUI - NON

Remarques particulières:

- Plusieurs points d'alimentation en eau et électricité sont prévus.
- Au cas où une alimentation triphasée serait nécessaire, veuillez le préciser ci-dessous.
- Rallonge avec fiche CEE(bleue)
16 ampères 220 V BALS OBLIGATOIRE

Appareils utilisés:

Puissance souhaitée : 500 W - 1000 W

2000 Watts - 3000 Watts - 4000 Watts

5000 Watts - 6000 Watts.



CHIMAY Promotion
Association sans but lucratif



La réservation ne deviendra effective qu'à la réception du paiement à effectuer pour le 18 juin au plus tard au compte : 370-100 70 64-97 de la Jurade Princière de Chimay

Pour nos amis français, au compte :

IBAN **BE54 3701 0070 6497**

BIC : **BBRUBE**

Ou par chèque à l'ordre de la Jurade Princière.

Réservation : téléphone/fax, secrétariat de la foire franche : +32 (0)60 21 36 48 Mme Chantal Vaccin
courriel : foire.franche.chimay@gmail.com

Renseignements logistiques : Monsieur J.C.Poucet : tél/fax : +32 (0)71367206
Courriel : jeanclaude.poucet@belcenter.com

La Jurade Princière de Chimay décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident de quelque nature que ce soit.

L'INSCRIPTION ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT,

Date: Signature pour accord :

Remarque particulière :